



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche</b> <b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b></p> <p><b>Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion</b> 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris SP 07 Dossier suivi par : Mme Eve Lê-Quang Tél. : 01 49 55 80 69 Fax : 01 49 55 40 06</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/SDPOFE/N2008-2098</b> <b>Date: 01 septembre 2008</b></p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate  
Date limite de réponse : 9 mars 2009  
Nombre d'annexes : 5

Le ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements  
S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
régionaux de l'agriculture et de la forêt  
S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs de  
l'agriculture et de la forêt  
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs de  
SRFD  
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs de SFD

**Objet** : concours destiné à promouvoir la citoyenneté auprès des élèves des classes de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole.

**Mots clés** : concours – carnet de voyage – carte postale – innovation - créativité

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole</li><li>-Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>-Services régionaux de la formation et du développement</li><li>-Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>-Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole</li></ul>

La présente note de service a pour objectif d'inviter les enseignants à participer, avec leurs classes de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, au concours intitulé « Le pré vert » organisé par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole pour l'année 2008-2009.

Ce concours, soutenu par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, offre, aux élèves de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, l'opportunité de s'investir dans un projet ambitieux qui ne manquera pas de les valoriser.

Il s'agit, pour les jeunes, d'inventer la société de demain en réalisant un carnet de voyage et une carte postale sur le thème : «Bienvenue sur une nouvelle planète, la nôtre !» à partir d'apports de connaissances et de débats sur l'avenir de la planète.

Vous trouverez, en annexe (fiches 1 à 5), les documents qui vous permettront de vous inscrire auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de votre département à laquelle vous pourrez demander un dossier documentaire.

La liste des Caisses de Mutualité Sociale Agricole est consultable à l'adresse : <http://www.msa.fr>.

Le bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion participera au jury national. Un prix spécial du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sera attribué à la classe de l'enseignement agricole qui aura fait preuve de la plus grande originalité. Ce prix sera remis le jour de la cérémonie prévue par la Caisse Centrale de la MSA, à Paris.

Le Directeur Général de l'Enseignement  
et de la Recherche

Jean-Louis BÜER

## FICHE N 1

FICHE N 1 : Liste des pièces

FICHE N 2 : Règlement du concours

FICHE N 3 : Calendrier du concours

FICHE N 4 : Contact avec la MSA départementale

FICHE N 5 : Bulletin d'inscription au concours



EDITION 2008 2009



**« Bienvenue sur une nouvelle planète, la nôtre ! »**  
*Ensemble, les jeunes inventent la société de demain.*

## FICHE N 2 : REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1

#### **OBJET DU CONCOURS**

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) organise, avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale (EN) et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), le concours « Le Pré Vert » du 1er octobre 2008 au 9 mars 2009 à minuit.

Organisé tous les deux ans<sup>1</sup>, ce concours a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes face à leur citoyenneté actuelle et future, à travers l'évocation de thématiques de société.

Ce concours se situe dans le cadre des orientations politiques de la MSA à l'égard des jeunes et de leurs familles, de l'animation du milieu rural et des liens sociaux via l'accès à la citoyenneté.

Le choix du thème de cette 5ème édition est en lien avec l'année européenne 2009 de « l'innovation et de la créativité par l'éducation et la culture ».

### Article 2

#### **CONCOURS OUVERT AUX JEUNES COLLEGIENS DU MILIEU RURAL**

Le concours est ouvert aux classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, ainsi qu'aux groupes de classes composés de ces différents niveaux, des collèges situés dans des communes de moins de 30 000 habitants.

Il concerne les établissements d'enseignement général, technique et professionnel relevant de l'Education Nationale ou de l'enseignement agricole public et privé.

Chaque classe s'inscrit avec un enseignant référent.

### Article 3

#### **THEME RETENU POUR L'EDITION 2008-2009**

**« Bienvenue sur une nouvelle planète, la nôtre !**

*Ensemble les jeunes inventent la société de demain. »*

Pour faciliter l'approche de cette thématique, les enseignants reçoivent un dossier documentaire réalisé par la CCMSA et accompagnent les élèves dans leur réflexion et dans la réalisation des œuvres collectives.

### Article 4

#### **CAHIER DES CHARGES DES REALISATIONS COLLECTIVES**

**Les créations attendues sont un CARNET DE VOYAGE et UNE CARTE POSTALE**

<sup>1</sup>

Délibération du Comité d'Action Sanitaire et Sociale, séance du 18 juin 2003.

## LE CARNET DE VOYAGE

Le carnet de voyage est rédigé et illustré librement (esquisses, dessins, photos, collages, peinture, couture...) et les textes doivent être lisibles.

Son contenu évoque 3 étapes :

La préparation au voyage, les modalités d'organisation de la société imaginée par les élèves, le choix du message que les élèves souhaitent envoyer aux « terriens » pendant ou à l'issue du voyage.

### **1. La préparation au voyage : quelques exemples.....mais tout reste ouvert !**

Quels sont nos ressources et nos potentiels ? Qu'est ce qui, dans l'histoire, les savoirs, les talents, le comportement de chacun des élèves, pourra être utilement mobilisé ? Qu'emportons-nous dans nos bagages ?

Quels thèmes ont été plus particulièrement évoqués avant le départ ? Notre réflexion s'est-elle nourrie de recherches documentaires, de débats, de rencontres ?

Des exemples tirés de l'histoire, d'autres cultures ou de livres ont-ils nourri notre imagination ?

Des expériences familiales, de notre quartier, de notre ville, ont-elles alimenté le débat ?

Comment avons-nous fait pour imaginer ensemble, partager nos rêves et nos propositions, faciliter l'expression et profiter des apports de chacun ? Quels ont été les temps forts de nos échanges, les réactions observées, les difficultés rencontrées, les modalités de nos décisions et de nos choix ?

### **2. Les modalités d'organisation de la nouvelle société dans des domaines choisis par les élèves : quelques exemples.....mais là encore, tout reste ouvert !**

Description de la planète imaginée et de son environnement.

Quels principes, quelles valeurs fondent notre nouvelle société ?

Comment s'organiser pour vivre ensemble durablement ?

Pour survivre : se loger, se nourrir, se soigner, utiliser et protéger les ressources locales ...

Pour vivre ensemble durablement : décider, apprendre, se distraire, échanger, accueillir de nouveaux habitants ...

Quel est le rôle de chacun dans cette nouvelle société ?

### **3. Quel message envoyer aux « terriens » et pourquoi ? A qui l'envoyer, et pourquoi ?**

#### **Support**

**2 pages de couverture cartonnées avec spirales ou attaches permettant l'accrochage et 8 feuilles intercalaires recto verso, maximum, en papier renforcé**

**En portrait ou paysage**

**Dimensions : 29,7 x 42 cm (Format A3)**

## LA CARTE POSTALE

La carte postale est constituée d'un recto et d'un verso indépendants de façon à pouvoir être accrochés côte à côte lors de l'exposition.

Le recto est illustré librement.

Sur le verso figurent un message en quelques lignes et le(s) destinataire(s).

#### **Support**

**2 feuilles de carton solide**

**En portrait ou paysage**

**Dimensions : 29,7 x 42 cm (Format A3)**

Les supports devront être suffisamment solides pour ne pas souffrir des multiples manipulations. Les œuvres abîmées, délavées ou incomplètes ne pourront pas concourir.

Carnet de voyage et carte postale doivent impérativement être accompagnés du bordereau d'envoi (Voir Fiche N8).

## Article 5

### PARTICIPATION ET REFLEXION DES ELEVES

Au-delà de l'utilisation du dossier documentaire remis aux enseignants pour contribuer à la préparation des travaux de leurs élèves, les échanges et contacts locaux avec des associations ou des personnalités sont à favoriser, chaque fois que l'opportunité se présente.

Si cela s'avère nécessaire ou souhaité par l'établissement scolaire ou l'enseignant référant d'une classe concourante, la caisse de MSA locale peut apporter son soutien pour l'organisation de telles rencontres.

Ces échanges doivent permettre aux jeunes d'enrichir leur réflexion, d'échanger sur des aspects particuliers ou concrets et de débattre sur les façons de favoriser la citoyenneté et la vie en commun au sein de la société.

## Article 6

### PARTICIPATION DES CLASSES AU CONCOURS

Les classes désirant concourir doivent s'inscrire directement auprès de la caisse de MSA du département où se situe leur établissement scolaire.

**Les dates fixées pour cette inscription sont du 15 septembre au 25 novembre 2008.**

**Le concours est ouvert officiellement le 1er octobre 2008.**

**Les classes ont jusqu'au 9 mars 2009 pour réfléchir à la thématique, produire les oeuvres et les faire parvenir à la MSA.**

**La date limite d'envoi ou de dépôt des œuvres auprès de la caisse de MSA départementale est fixée au 9 mars 2009 à minuit si elles sont envoyées par la poste (cachet de la poste faisant foi) ou au 9 mars 2009 à 12 heures si elles sont déposées à la caisse de MSA.**

L'envoi ou le dépôt doit **impérativement** comprendre la carte postale, le carnet de voyage et le bordereau d'envoi, réunis dans un seul paquet.

Il ne peut être adressé qu'un seul envoi et il ne peut être effectué qu'un seul dépôt par classe ou « groupe » de classes.

Les productions ne répondant pas aux caractéristiques définies dans ce règlement seront considérées comme irrecevables (documents sans identité, textes illisibles, thème non conforme, carte postale sans message...).

La vérification du respect de cette clause reviendra à la caisse de MSA départementale avant la transmission de la (des) différente(s) production(s) à la CCMSA.

A l'issue du concours, les productions seront restituées aux classes via les caisses de MSA.

## Article 7

### JURY NATIONAL

**Pour concourir, les productions des classes doivent être envoyées à la CCMSA, via les caisses de MSA, avant le 16 mars 2009 à minuit.**

**Carnet de voyage et carte postale feront chacun l'objet d'une évaluation du jury national.**

#### Critères d'éligibilité

- Respect de la nature de l'épreuve
- Implication des élèves dans la réflexion et dans la production

- Respect de la méthode : création collective avec l'encadrement d'un enseignant
- Respect de la date d'envoi ou de dépôt des productions à la MSA
- Envoi des productions des CMSA vers la CCMSA avant le 16 mars 2009

## Eléments d'appréciation du jury

**Réflexion et démarche de créativité collective décrites dans le carnet de voyage**

**Qualité des témoignages et des propositions figurant dans le carnet de voyage**

**Impact du message porté sur la carte postale**

**Créativité, originalité des 2 productions considérées comme des œuvres artistiques, qualité et soin de leur réalisation.**

**Impression d'ensemble procurée aux membres du jury**

**Les projets sélectionnés seront ceux qui totaliseront le maximum de points attribués par un jury composé de personnalités internes à la CCMSA et de personnalités externes (personnes qualifiées et partenaires).**

En cas d'égalité entre 2 projets, celui qui a la note maximale totalisée dans les rubriques « réflexion et démarche collective » et « qualité des témoignages et des propositions » sera choisi. Si ces 2 notes sont ex æquo, il sera procédé à un tirage au sort. Les décisions du jury sont souveraines et sans recours.

## Article 8

### **REMISE DES PRIX ET CEREMONIE NATIONALE**

Les classes gagnantes seront informées par courrier de la décision du jury national qui se tiendra dans la semaine du 6 au 11 avril 2009.

Les conditions et le lieu de remise des prix seront précisés dans ce même courrier.

**Les 10 classes récompensées (un 1<sup>er</sup>, un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> prix par niveau de classe et un prix « coup de cœur ») seront conviées, avec leur enseignant référent et leurs accompagnateurs, à la cérémonie de remise des prix à Paris.**

Toutes les classes primées recevront un prix destiné à l'ensemble de la classe et la classe qui aura remporté le prix « coup de cœur » se verra offrir un séjour collectif.

Chaque élève recevra par ailleurs un lot individuel, remis le jour de la cérémonie nationale.

Les prix ne sauraient être perçus sous une forme différente de celle prévue au présent règlement. Aucune contrepartie ne sera donnée en espèce.

## Article 9

### **DROITS D'AUTEUR**

Par leur participation au concours, chaque élève et enseignant des classes primées, cède à la CCMSA tout droit de reproduction, de représentation et de publication éventuelles des productions ; dans le cadre de ce concours et dans le monde entier ; pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. A ce titre, il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit.

Les messages véhiculés par les élèves et recueillis par les enseignants, feront l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation du concours. L'exploitation éventuelle de ces contributions à des fins pédagogiques et culturelles ne sera pas rémunérée.

Les contributions récompensées par le jury national de sélection, ainsi que celles qui pourraient recevoir une mention particulière du jury, feront l'objet d'une publication intitulée « Opération de la Mutualité Sociale Agricole – LE PRE VERT » sous la forme d'un reportage photographique.

## **ARTICLE 10**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT**

La MSA se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. De même, elle ne pourra être tenue pour responsable des retards ou erreurs imputables à la Poste.

En cas de nécessité, la CCMSA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant ce concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

## **Article 11**

### **DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS**

Tout participant reconnaît avoir été informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours.

Conformément à la loi n 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant en écrivant à la MSA.

## **Article 12**

### **ACCEPTATION ET RECLAMATION**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Toute réclamation doit être faite par écrit à la CCMSA.

Toute contestation, relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par la CCMSA dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

## **Article 13**

### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

Le règlement est mis gratuitement à la disposition de toute personne qui en fait la demande écrite auprès de sa propre caisse de MSA. Les frais engendrés peuvent être remboursés, si demande expresse, sur la base du tarif postal lent en vigueur et sous réserve de la communication d'un RIB ou d'un RIP à la CCMSA.

Le présent règlement est déposé en l'étude

**SCP DUPLAN-DELMOUSEE.C – MAZARI.A – FIOT.S.**  
**36 rue de Ponthieu 75008 PARIS**



## CALENDRIER DU CONCOURS

<b>A partir du lundi 15 septembre 2008</b>	Prise de contact des CMSA avec les établissements scolaires de leur territoire
<b>Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008</b>	Lancement officiel du concours
<b>Du lundi 15 septembre au mardi 25 novembre 2008</b>	Inscription des classes Remontée de l'information à la CCMSA <sup>2</sup>
<b>Le lundi 9 mars 2009 à minuit si envoi postal, et à 12h00 si dépôt à la MSA</b>	Fin du concours dans les collèges Dépôt ou envoi des oeuvres aux MSA <sup>3</sup> Vérification du respect des clauses administratives par les MSA
<b>Le mardi 16 mars 2009 à minuit</b>	Date limite d'envoi des œuvres à la CCMSA
<b>Entre le 6 et le 11 avril 2009<sup>4</sup></b>	Jury national
<b>DESTINATAIRES</b>	Diffusion des résultats
<b>Entre le 6 mai et le 16 mai 2009<sup>5</sup></b>	Cérémonie de remise des prix à Paris
<b>Semaine du 21 au 28 juin 2009</b>	Voyage de la classe « coup de cœur » <sup>6</sup>

<sup>2</sup> Fiche d'inscription des établissements jointe au dossier (Fiche n°5)

<sup>3</sup> Bordereau d'envoi des œuvres joint au dossier (Fiche n°8)

<sup>4</sup> Date encore à préciser.

<sup>5</sup> Date encore à préciser.

<sup>6</sup> Le lieu sera dévoilé à l'issue de la sélection nationale

VOTRE CONTACT A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

MSA : .....

Département : .....

Référent du Concours Le Pré Vert :

Nom.....Prénom .....

Tel :.....Fax :.....

E.Mail : .....

Adresse : .....

.....

.....

Date d'inscription de la classe au concours : Le .....2008

Date d'envoi des réalisations collectives à la MSA : Le .....2009

**Fiche N 5**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS**  
A envoyer à votre MSA entre le 15 septembre et le 25 novembre 2008

**Attention : assurez-vous de la participation de la MSA à l'opération**  
(voir coordonnées de la personne en charge du suivi du concours sur la fiche N4  
et/ou la liste des MSA participantes sur le site Internet [www.msa.fr](http://www.msa.fr))

**ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

**CLASSE**

Niveau :                     6<sup>ème</sup>                     5<sup>ème</sup>                     4<sup>ème</sup>

Numéro ou dénomination : ..... Nombre d'élèves : .....

**ENSEIGNANT ENCADRANT LA PARTICIPATION AU CONCOURS**

Nom : ..... Prénom : .....

Discipline enseignée : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT**

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**Date**

**Signature**